

Une évaluation des primes nettes des polices fut encore faite d'après la table de mortalité de Carlisle et l'intérêt calculé au taux de 6 pour cent. En outre, un Fonds de Mortalité en Suspens de £1,875 fut établi et le résultat de l'évaluation montrait un profit net sur toutes dettes de £200. Un dividende de 25 p. c. sur les primes payées de chaque police fut acquitté en espèces ou par un bonus réversible équivalent.

Les trois tables de taux en usage à cette époque étaient : d'abord une table de Vie avec profit, puis une table de Vie sans profit, enfin une table de primes pour assurances temporaires décroissantes en usage pour les sociétés de construction.

En 1850, les taux d'assurance-Vie adoptés en 1847 furent réduits comme il a été indiqué dans le tableau précédemment donné.

1850-1859 Bien que la Compagnie fût alors parfaitement établie et qu'elle eût surmonté les difficultés inhérentes à son organisation, il était naturel qu'une nouvelle institution devait rencontrer de l'opposition de la part des compagnies rivales d'origine anglaise et nous voyons qu'on se leva fréquemment contre la compagnie les objections suivantes :

10 Que le Canada était trop jeune pour soutenir une compagnie d'assurance sur la vie.

20 Que le capital de la Compagnie était trop faible pour garantir sa solidité.

30 Qu'il n'y avait pas au Canada un taux de mortalité établi de manière à calculer des tables.

40 Que la Compagnie était de formation si récente que ceux qui cherchaient leur propre avantage ne s'assureraient pas chez elle.

50 Qu'on croyait Hamilton d'une importance trop secondaire parmi les Cités de la Province pour être le lieu du Bureau principal d'une compagnie.

Ces objections n'ont plus désormais que l'intérêt de la curiosité et de l'histoire.

En lisant les rapports et les discours du Président Baker pendant cette période, on est fortement frappé de la clarté avec laquelle il saisissait les principes de l'assurance-vie, spécialement pour ce qui a trait à l'évaluation des dettes de police. Rapport sur rapport, il revient sur

l'importance et la nécessité de faire une distinction entre l'évaluation de la prime nette et celle de la prime brute. Non-seulement il insistait pour enlever tout le poids des charges de l'évaluation, mais chaque année il comprenait dans le passif un Fonds de Mortalité en Suspens représentant la différence entre la mortalité couramment attendue et celle qui existait réellement.

A cette époque, on comprenait généralement peu en Amérique la fonction de la "Réserve," comme on peut le voir par la condamnation sévère que le Président Baker crut nécessaire de prononcer en 1850 contre la

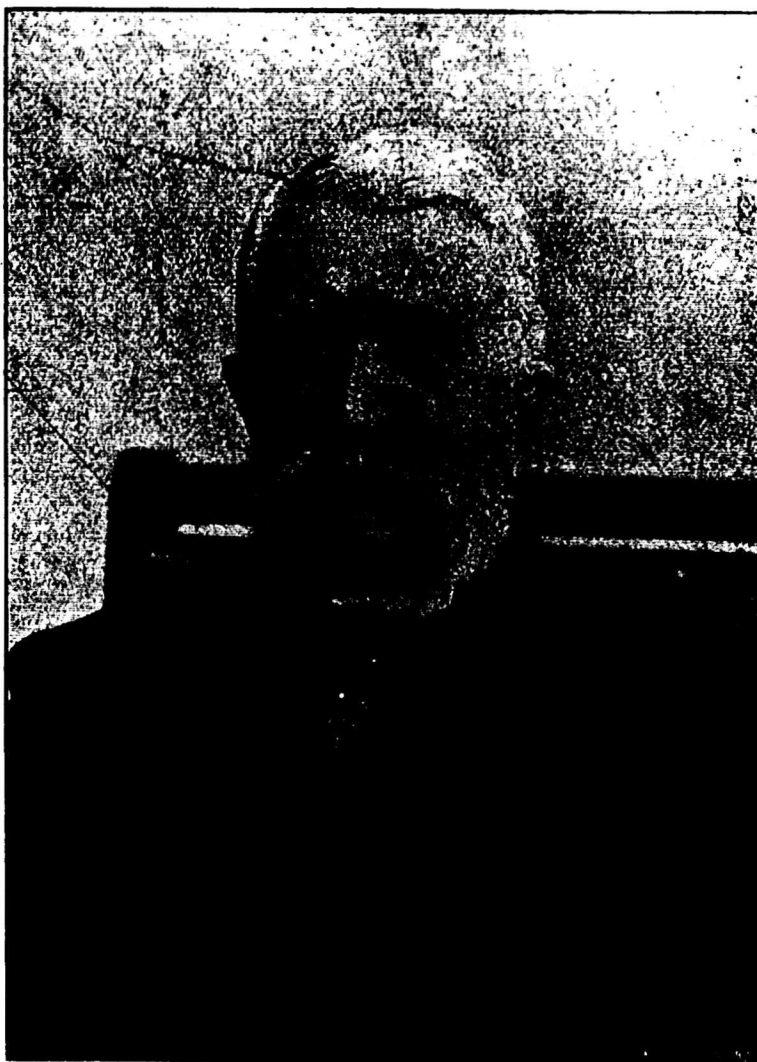
pratique de quelques compagnies aux Etats-Unis. Elles divisaient avec la plus grande précipitation entre leurs assurés l'excédant des recettes sur les dépenses et les paiements pour réclamations, ne faisant alors aucune réserve pour accroissement des risques, — " fatale erreur," disait le Président Baker, "qui conduira avant longtemps à de profonds et dans bien des cas, à d'irréremédiables malheurs."

Un autre fait caractéristique notable dans les premières années d'existence de la Compagnie, c'est que la plus stricte économie a toujours été exercée. Dans ses rapports n'apparaissait pas de "fonds de dépenses antérieures," elle payait chaque année les dépenses qu'elle avait encourues. On doit également mentionner que de 1847 à 1852 les Direc-

teurs ne reçurent aucune rémunération de leurs services.

Pendant les premiers trente mois il n'y eut qu'une seule réclamation pour décès, elle était de £300. La limite du risque de 1847 à 1852 était de £1,000 sur chaque vie, dans cette dernière année on la porta à £1,500 et en 1853 à £2,000 ; elle est maintenant de \$30,000. Pendant chaque année de cette période on continua à payer aux porteurs de police des profits substantiels, d'abord sur la base d'un tant pour cent des primes payées et plus tard "en proportion de la contribution de chaque membre au fonds d'où provenaient les bénéfices."

En 1852, le rapport indique que la mortalité attendue d'après les tables, avait été excédée. On vit alors



F. W. GATES., Ecr., Vice-Président

Elu Directeur en 1858 et Vice-Président en 1877.